Syndicats



techniques de l'évolution de ce coléoptère depuis octobre 2014. A ce jour, 56 foyers positifs ont été localisés. Des mesures de protection ont été prises avec définition d'une zone de protection de 20 km et d'une zone de surveillance dans un rayon de 100 km. Cette région est aussi une zone d'élevage qui fournit des essaims à certains pays voisins tels la France ou l'Allemagne. Actuellement, on peut se poser la question de savoir si, sur les 440 essaims sur cadres importés en 2014 de Sicile dans le Puyde-Dôme, certains ne seraient pas infestés.

D'autres départements sont également concernés. Ce nouveau coléoptère, s'il s'installe en Europe et en particulier en France, constituerait un nouveau coup dur pour notre apiculture.

Malheureusement, cela peut aussi arriver rapidement par l'impor-

tation de fruits (oranges par exemple).

Nous devons rester très vigilants et sachons aussi que ce petit coléoptère est classé nuisible de catégorie 1.

Merci à Valérie pour ce brillant exposé, très complet, qui a permis de bien attirer l'attention de tous les apiculteurs présents.

Intervention de Didier Robert

Didier Robert présente une réalisation sous forme de piège électrique permettant de lutter contre le frelon asiatique et de protéger une ruche, voire une production fruitière.

C'est un piège sélectif mobile qui peut être placé, soit à côté des ruches, soit derrière les ruches, et qui a la configuration d'une harpe électrique. Il s'agit encore d'un prototype que nous allons tester dans l'un de nos ruchers durant l'été 2015. Pour plus de précisions, consulter le site www.apiprotection.eu

Le syndicat et l'UNAF

En fin d'assemblée générale, le président Raymond Saunier cite les principaux travaux de l'UNAF ainsi que les relations avec l'ITSAP et les travaux des commissions auxquelles ses membres participent régulièrement.

En conclusion, le président remercie les intervenants ainsi que les apiculteurs présents et précise qu'il y aura, au cours de l'année 2015, un renouvellement complet du bureau (président, secrétaire et trésorier).

Un vin d'honneur offert par la municipalité clôture cette assemblée générale. Une soixantaine de personnes participe au repas amical servi par les cuisines municipales. Au cours de celui-ci, le maire de Cestas Pierre Ducout rend visite à l'assemblée pour la féliciter et la remercier pour ses actions au service de l'apiculture.

Le président, Raymond Saunier

73 - Apiculteur savoyard

Compte rendu de l'assemblée générale du 15 mars 2015

Enorme participation des adhérents (70 %) présents à l'assemblée générale de l'association « l'Apiculteur savoyard », de l'avis du président Jean-Pierre Alaime, c'est historique, et d'ajouter aussi un nouveau record de participation au repas. C'est un grand plaisir pour tous les membres du conseil d'administration, une reconnaissance pour tout le travail accompli pour aider les abeilles et les apiculteurs « Vivons ensemble autrement ». Remerciements aux élus présents : Jean-Pierre Vial, sénateur et vice-président du conseil général, Luc Berthoud,



maire de La Motte-Servolex, Marie-Agnès Thomas, adjointe au maire déléguée aux hameaux et à l'agriculture ; au président du CISALB (Comité intercommunal pour le suivi et l'assainissement du lac du Bourget), Renaud Jalinoux, qui reconnaissait l'amélioration de la qualité des eaux du lac, à Isabelle Plaissais, directrice du lycée agricole, pour son soutien matériel et logistique envers notre association, à la présidente du GDSA de la Savoie Isabelle Gonnet, aux présidents des sections André Picchiottino, d'Albertville, Jean-Louis Cittadini, de Beaufort, au président de l'Apiculteur bugiste Philippe Treille, aux responsables du rucher-école et de l'entretien Henry Marquis, Marc Richon, Etienne Bescond,

Philippe Buffet, Pierre Vuillermet, Eric Démonaz, au responsable et à l'entretien du rucher expérimental de Viviers-du-Lac Edmond Evêque, au responsable du groupement d'achats Jean Humbert, aux vérificateurs des comptes François Maurier et Henri Sublet, à tout notre CA ainsi qu'aux divers bénévoles André Charquet, Charles Nantois.

Rapport moral de l'année 2014, par Jean-Pierre Alaime

- Relations avec les pouvoirs pu-
- Le point sur les AG départementales, régionales, nationales.
- Nos divers partenaires.





- Intervention du président auprès des élèves du lycée agricole en bac pro, bac scientifique, 4e et 3e du collège de Boigne, CM1 et CM2 de l'école primaire de Francin, CM2 de l'école primaire de La Roche-sur-Foron.
- Nos expositions : dans le cadre du développement durable, conférence du président lors de la journée bio à La Motte-Servolex sur le thème « l'abeille et le bio ».
- Rucher expérimental de Viviers-du-Lac : 10 ruches témoins sur la qualité de l'eau et de l'environnement, car c'est le lieu d'une ancienne décharge. Ce rucher abrite 10 ruches où les abeilles butinent les fleurs de légumineuses sur 10 hectares ensemencés grâce à l'action de notre partenaire le CISALB et Renaud Jalinoux, son directeur, pour son implication dans ce projet.
- Les cultures dérobées : démarrées grâce à la rencontre en mairie de La Motte-Servolex entre votre président, le trésorier et à l'action de Dominique Dord, député de la Savoie, elles ont ainsi pu voir le jour. Ce sont des intérêts pour le système d'exploitation, qui évite les sols nus (érosion), les risques sanitaires, maîtrise des adventices. Intérêts pour l'image de l'agriculture : respect des AOC, paysage fleuri, diversité floristique. Intérêts pour l'autonomie fourragère : affouragement, pâturage. Intérêts pour l'économie d'engrais : nitrate, azote.
- Vote du rapport moral et d'activités : adoptés à l'unanimité des membres présents.

Rapport financier de l'année 2014, par Roger Guétaz

- Approbation des vérificateurs des comptes François Maurier et Henri Sublet.
- Vote du rapport financier : adopté à l'unanimité.
- Reconduction des deux vérificateurs des comptes.
- Renouvellement de 4 membres au conseil d'administration : tous réélus.
- Intervention de Jean-Pierre Vial, sénateur de Savoie, qui décrit un bilan très positif des actions menées par notre association et dit à l'assemblée qu'il sera toujours à nos côtés.
- Intervention de Luc Berthoud, maire de La Motte-Servolex : il souligne que La Motte-Servolex est la plus grande commune agricole de Savoie, que la ville encourage depuis 2011 les « bonnes pratiques agricoles », synonymes de bons produits en protégeant les sols de l'érosion hivernale par les cultures dérobées (pas de Roundup avec ses conséquences), en limitant l'usage des engrais et des phytosanitaires et en favorisant la biodiversité, ce qui débouche sur une exploitation en AOP (appellation d'origine protégée), 14 en IGP (indication géographique protégée) et 1 en agriculture biologique.
- Exposé d'Isabelle Gonnet, présidente du GDSA : présentation de la nouvelle déclaration des ruches pour 2015, état sanitaire des colonies à la sortie de l'hiver, l'avenir du PSE, du GDSA et les conséquences pour l'obtention des traitements contre Varroa, l'avenir du GDSA ainsi que l'AG du GDSA de la Savoie du 22 mars 2015 à Montmélian.
- Le président soulignait quelques inquiétudes pour les abeilles sur les différentes espèces : le butinage, l'attaque du châtaignier par le cynips qui nous vient de Chine en 2002, comment lutter en se procurant un prédateur le Torymus sinensis, qui pond dans les larves du cynips, c'est une lutte biologique qui donne de bons résultats en Italie au bout de la cinquième année. Nouveau parasite Æthina tumida : un acarien venu des Etats-Unis et présent en Sicile, attention aux importations de reines et d'essaims, en souhaitant qu'elles soient interdites. Autre parasite, le « frelon asiatique » présent dans plusieurs régions françaises, mais heureusement pas en Savoie. Le président insista sur les bienfaits des cultures dérobées, très importantes pour la survie des abeilles par la production de pollens diversifiés, indispensables pour un bon hivernage. Ces cultures dérobées n'ont pas qu'un intérêt pour les apiculteurs, mais sont aussi d'un grand intérêt agricole. Les cultures dérobées sont ensemencées en légumineuses de type phacélie, trèfle de Perse, moutarde, sainfoin, mélilot, vesces,



avoine, tournesol. L'ensemencement se fait quand le temps le permet, à partir du 14 juillet, après les orges et autres céréales à pailles. Avantages agricoles : 1. Premier engrais vert, piège à nitrates. 2. Améliore la structure du sol. 3. Protège contre l'érosion du sol en hiver, avantage qui devrait être obligatoire. 4. Active la vie microbienne des sols. 5. Couvert végétal qui étouffe les adventices. 6. Rompt les rotations. 7. Bon pour l'hivernage des abeilles grâce aux pollens diversifiés. Au total, c'est un avantage apicole pour 6 avantages agricoles. Au final, c'est une économie pour les agriculteurs, même pour les prairies pour vaches laitières sans moutarde, avec un mélange de lotier, de mélilot (plante médicinale), trèfle hybride, trèfle violet, trèfle blanc plus sainfoin, ce mélange reste en place au moins deux années et est conseillé par la chambre d'agriculture.

Remise des diplômes du concours des miels et de pains d'épices.

La tombola et le vin d'honneur clôturent notre assemblée générale.

Le secrétaire, Laurent Girard-Reydet

77-78-91-92-93-94-95 - ADAIF

16° Concours des miels d'Ile-de-France

01 45 42 29 08 ou s.c.a@wanadoo.fr

Depuis 2010, les échantillons de miel présentés au concours peuvent bénéficier d'une analyse pollinique prise en charge par Natureparif (observatoire francilien des abeilles). En contrepartie, les apiculteurs doivent remplir un questionnaire par rucher à l'origine d'un échantillon présenté et fournir obligatoirement deux pots d'un même miel. L'un destiné au concours (pot verre de 125 g) l'autre à l'analyse (pot plastique), comme lors des éditions précédentes. Bien évidemment, chaque apiculteur peut choisir de ne participer qu'au concours ou à l'analyse.

Les pots vides seront disponibles gracieusement dans les points de collecte (points relais) répartis à Paris et en banlieue. La répartition en Grande Couronne sera meilleure en 2015 grâce à la participation d'un certain nombre de magasins verts (Gamm Vert, Truffaut).

Le règlement 2015 et la fiche d'inscription au concours, ainsi que la liste des points relais, seront mis en ligne sur les sites de l'ADAIF (www.adaif.fr), de la SCA (www.la-sca.net) et de plusieurs groupements franciliens au cours de la première quinzaine de mai. Les documents 2015 émis par Natureparif ne sont pas encore disponibles, ils seront mis en ligne dès que possible. Tous renseignements complémentaires au secrétariat de la SCA :